



## **TARIF TRANSACTION** **au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

### **TARIF VENTE TOUT IMMEUBLE** *(sauf terrains)*

De 0 à 150 000 € : Forfait de 9 000 € TTC

Entre 150 001 € et 350 000 € : 6 % TTC du prix net vendeur avec un forfait minimum de 9 000 € TTC

Au-delà de 350 001 € : 5 % TTC du prix net vendeur

*(Les prix de présentation sont toujours annoncés commission comprise à la charge de l'acquéreur. La commission est détaillée sur l'affiche et l'annonce publicitaire).*

### **TARIF VENTE TERRAINS à BATIR ou de LOISIRS**

10 % TTC du prix net vendeur avec un forfait minimum de 10 000 € TTC

### **TARIF VENTE PARKING/GARAGE**

10 % TTC du prix net vendeur avec un forfait minimum de 2 000 € TTC

### **TARIF LOCATION HABITATION** *(conforme à la Loi Alur)*

A charge du bailleur : 10 €/m<sup>2</sup> + frais état des lieux sur la base de 3 €/m<sup>2</sup> habitables  
A charge du locataire : 10 €/m<sup>2</sup> + frais état des lieux sur la base de 3 €/m<sup>2</sup> habitables

### **TARIF « SPECIAL » COLOCATION**

*A charge du bailleur* : Surface des parties communes divisée par le nombre de colocataires + la surface de la chambre louée multipliée par 13€/m<sup>2</sup> frais état des lieux compris.

*A charge du locataire* : Surface des parties communes divisée par le nombre de colocataires + la surface de la chambre louée multipliée par 13€/m<sup>2</sup> frais état des lieux compris.

### **TARIF GESTION LOCATIVE**

Voir le barème spécifique Gestion Locative